



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة والصناعة الجزائرية-الفرنسية

PARTENAIRES



LES JOURNÉES DE L'INDUSTRIE

LES 17 ET 18 JUIN 2025 À L'HÔTEL SHERATON CLUB DES PINS ALGER

Des
**rendez-vous
B to B
qualifiés**
avec des
**entreprises
Algériennes**



Conditionnement
emballage



Métallurgie



Mécanique



Agro-industrie



Maintenance
industrielle



Énergie



Chimie Gaz



Plasturgie

L'Algérie

Selon le dernier rapport de la Banque mondiale sur la situation économique de l'Algérie (Novembre 2024), l'économie algérienne a enregistré une croissance de 3,9 % sur l'année 2024, malgré la baisse de la production d'hydrocarbures. Cette croissance a été soutenue par un secteur agricole résilient et une production industrielle qui tend à se diversifier.

Le potentiel de croissance des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie est considérable. Les autorités du pays ont mis en place des incitations pour encourager l'investissement et diversifier la production notamment industrielle. Cette diversification doit permettre d'accroître les capacités à l'export avec l'objectif d'atteindre 29 milliards \$ d'exportations hors hydrocarbures d'ici 2030. Pour y parvenir, les autorités ont mis en place une stratégie qui vise à relancer et à diversifier la productivité des entreprises, l'amélioration de la compétitivité des exportations et une meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Ces objectifs se réaliseront dans le respect des réglementations environnementales, des enjeux de la décarbonation et du développement durable.

L'année 2024 a été prolifique en termes d'investissement national et étranger, depuis le lancement de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement AAPI en 2022 quelques 9 063 projets d'investissements enregistrés au 31/10/2024 pour un montant global de 4 027,2* Milliards DA soit l'équivalent de 29,8 Milliards \$ parmi ces projets 203 sont des IDE.

L'Industrie avec ses 14 filières stratégiques représente plus de 47% du total des projets d'investissements, le secteur des Mines et carrières à quant à lui enregistré 12% des projets d'investissement, le secteur de la construction 10% des projets d'investissements.

*Source AAPI <https://aapi.dz/>



LES JOURNÉES
DE L'INDUSTRIE
LES 17 ET 18 JUIN 2025 À L'HÔTEL SHERATON CLUB DES PINS ALGER

Présentation de l'évènement

La CCI Algéro Française organise les 17 et 18 Juin 2025 les Journées de l'Industrie à l'hôtel Sheraton Club des Pins Alger ; Cette édition est organisée sous le thème :

« **Industrialisation en marche : décarbonation, Industrie 4.0, Recherche et Développement** »

L'objectif de cet évènement est de créer un espace de rencontres entre acteurs de l'industrie afin de susciter des partenariats créateurs de valeur ajoutée entre chef d'entreprise locaux et étrangers.

Ces rencontres se tiendront en format de rendez-vous B to B sur les deux journées.

Un planning de rendez-vous qualifiés sera établi par la CCI AF pour permettre à des entreprises étrangères et algériennes d'échanger sur les opportunités de partenariats commerciaux et industriels potentiels.

Plus de 60 entreprises étrangères et plus de 150 entreprises Algériennes sont attendus pour participer à ces rencontres.

En marge des rendez-vous B to B, des ateliers thématiques se tiendront durant les deux jours pour présenter l'expérience algérienne et étrangère dans l'Industrie, au programme des ateliers :

- Décarbonation de l'industrie : Enjeux, Défis et Solutions
- Industrie 4.0 : Impact, Opportunités et Sécurité
- La R & D le cœur battant des industries
- Relever le défi de l'intégration dans des chaînes de valeurs mondiale



LES JOURNÉES
DE L'INDUSTRIE
LES 17 ET 18 JUIN 2025 À L'HÔTEL SHERATON CLUB DES PINS ALGER

Bulletin de Participation

A retourner renseigné et signé impérativement avant le 1^{er} Juin 2025

Dénomination de l'Entreprise :

Siret :

Nom/prénom du représentant de l'entreprise :

Télé / mobile :

Mail :

Adresse :

Site web :

Description de l'activité de l'entreprise : (Entre 75 et 80 mots en Arial 12) (qui paraîtra dans l'annuaire des participants)

.....

.....

.....

.....

Produits / services : Entre 20 et 35 mots en Arial 12

.....

.....

.....

.....

Cachet et signature

1. Je certifie que les informations communiquées sur ce bulletin sont exacts, je m'engage à procéder au règlement des frais de participation conformément au montant indiqué et aux conditions de participations mentionnées dans l'annexe 2.

2. Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de participation que la CCIAF m'a communiqué (Annexe 2) et m'engage à respecter les clauses indiquées dans l'annexe 2.

LU ET APPROUVE LE / /

Nom, prénom et fonction du signataire

Cachet de l'entreprise



LES JOURNÉES
DE L'INDUSTRIE
LES 17 ET 18 JUIN 2025 À L'HÔTEL SHERATON CLUB DES PINS ALGER

Bulletin de Participation (Annexe 1)

A retourner renseigné et signé impérativement a vant le 1^{er} Juin 2025

Packs	Incluant	Tarifs	Cochez votre choix
Package Complet	<ul style="list-style-type: none">• Accueil à de l'aéroport d'Alger et transfert à l'hôtel Sheraton Alger.• Hébergement à l'hôtel Sheraton pour une personne du 16 au 18 Juin 2025 avec petit déjeuner (soit 2 nuitées)• Participation au cocktail de bienvenue le 16 Juin prévu à l'hôtel Sheraton.• Parution dans l'annuaire des participants de la rencontre• Participation à la Rencontre de l'industrie.• Emplacement individuel (table + 4 chaises + connexion wifi + emplacement pour kakémono).• Déjeuner et pauses café des deux jours.• 5 à 6 RDV B to B validés au préalable selon cahier des charges*	450 500 DA* Equivalent de 3 150 €	<input type="checkbox"/>
1 Personne Supplémentaire	1 personne supplémentaire représentant la même entité : Identique au package complet (pas de RDV BtoB supplémentaires)	65 000 DA * Equivalent à 450 €	<input type="checkbox"/>
Insertion Publicitaire	1 page en quadrichromie dans l'annuaire des participants FORMAT A4 (fichier haute définition, quadrichromie)	50 000 DA* Equivalent à 350 €	<input type="checkbox"/>

* 1€ = 143 DA au 25/12/2024 (Taux de référence)

* A la réception de votre inscription, nous vous adresserons un cahier des charges pour cibler au mieux vos RDV

BENEFICIAIRE : CCI AF

N ° DE COMPTECOMPTE : 021 00001 0180000101 05 DZD

BIC/SWIFT : SOGEDZAL

MOTIF : LES JOURNÉES DE L'INDUSTRIE

DOMICILIATION : SOCIETE GENERALE ALGERIE Agence Sidi Yahia 45 lot petite Provence

RIB : 021 00001 0180000101 05 DZD

IBAN : DZ58 0002 1000 0101 8000 0101 05

Pour l'entreprise :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Cachet et signature

Votre contact CCI AF :

Halim AMMAR KHODJA - halim.ammarkhodja@cciaf.org

Tél. : +213 (0)23 50 70 19 Poste 110

Mob. : +213 (0)770 82 00 80



LES JOURNÉES
DE L'INDUSTRIE
LES 17 ET 18 JUIN 2025 À L'HÔTEL SHERATON CLUB DES PINS ALGER

Annexe 2

Conditions Générales de Participation

Les présentes conditions générales de participation sont systématiquement insérées dans chaque dossier envoyé par la CCIAF aux entreprises. En conséquence le fait de remplir un contrat de participation implique l'adhésion entière et sans réserve de l'entreprise participante à ces conditions générales de participation, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue pouvant être émis par la CCIAF et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la CCIAF prévaloir contre les conditions générales de participation. Toute condition contraire opposée à l'entreprise participante sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCIAF quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 1- les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées de l'acompte correspondant et dans la limite des disponibilités. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte. Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du virement au crédit de la CCIAF. Si la demande de participation excède la capacité du nombre d'entreprises PARTICIPANTES, la priorité sera donnée aux sociétés, par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et des règlements. Aucune inscription ne sera validée si l'ENTREPRISE n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux manifestations antérieures.

Article 2- la CCIAF et ses partenaires s'engagent à organiser pour l'entreprise des rendez-vous professionnels ciblés en fonction du programme de RDV B to B.

Article 3- Annulation les entreprises peuvent annuler leur participation sous certaines conditions : - Avant 1^{er} Juin 2025 : la CCIAF établira un avoir de 50% de l'acompte au profit de l'entreprise participante, la CCIAF conservant le solde, soit 50% au titre des frais qu'elle a engagés. - Après le 1^{er} Juin 2025 : la totalité du paiement restera acquis à la CCIAF et fera l'objet d'une note de frais qui sera adressée à l'entreprise à l'issue de la rencontre déduction faite de la note de frais d'acompte. En cas d'annulation par la CCIAF, les dispositions sont les suivantes : Postérieurement à la diffusion des dossiers d'inscription et quelle qu'en soit la cause, la CCIAF se réserve le droit d'annuler la mission prévue lorsque son organisation est devenue impossible. Dans ce cas, les acomptes versés par les exposants sont intégralement restitués par la CCIAF, à l'exclusion de tous dommages et intérêts supplémentaires.

Article 4- Modalités de paiement L'acceptation des conditions générales de participation par le participant vaut engagement de régler sa participation en deux phases : - 1^{ère} phase : un acompte de 50% du montant total de la commande au moment de l'inscription, ou par virement à l'ordre de la CCIAF- 2^{ème} phase : le paiement du solde de la note de frais avant le 1^{er} Juin 2025 par virement à l'ordre de la CCIAF. Chaque entreprise, dès son inscription, s'engage à respecter les échéances de paiement stipulées à l'article 4 du présent contrat.

Article 5- Garanties de paiement le non-respect de cette obligation permet à la CCIAF d'exiger le paiement immédiat des sommes restant dues ou d'annuler la participation de l'entreprise à la mission en question. Tout retard susceptible d'entraîner l'insolvabilité, la cessation de paiement ou un retard du dit paiement doit être signalé à la CCIAF, afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires et notamment exiger des garanties ou un règlement comptant avant le début de la mission.

Article 6- les cas de force majeure, et notamment les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres, les actes des autorités publiques, le boycott des produits français, etc. ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable indépendant de la volonté de la CCIAF et entravant les prestations, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale des produits, constituant un obstacle définitif à l'exécution des présentes conditions générales de participation, suspendent de plein droit les obligations de la CCIAF relatives à ces conditions générales de participation et dégage alors la CCIAF de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter.

Article 7- Responsabilité - Assurance Chaque entreprise participante à la rencontre devra être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages causés aux tiers et dont il serait reconnu personnellement responsable. D'une façon générale, la CCIAF décline toute responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la mission et portant un préjudice quelconque aux personnes participantes.

Article 8- Confidentialité les parties se considèrent tenues au secret professionnel et s'engagent dès lors à respecter la confidentialité des informations auxquelles elles auraient accès dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de participation, pendant toute leur durée d'exécution. Tous les documents appartenant ou concernant l'entreprise en possession de la CCIAF seront considérés comme confidentiels, ainsi que tous les renseignements et pièces concernant l'entreprise, ses produits et ses services.

Article 9- Modification des conditions générales de participation : la CCIAF se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de participation et d'en informer l'entreprise participante huit jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales de participation.

Article 10- Litiges pour tout litige ou toute contestation concernant l'application, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes conditions générales de participation, seule la compétence des juridictions algériennes et de la loi algérienne sera retenue.

Article 11- Autorisation de diffusion - droit à l'image : Le participant autorise la CCIAF à collecter, traiter, utiliser et exploiter ses informations ainsi que son image par reproduction, en tout ou partie, sur les sites internet, réseaux sociaux, supports de stockage numériques (Clé USB, disque dur, etc...) pour la promotion de l'événement.... La CCIAF s'engage au respect stricte de la réglementation régissant le traitement des données à caractère personnel et à n'utiliser les données collectées que pour la promotion de ses événements.



LES JOURNÉES
DE L'INDUSTRIE
LES 17 ET 18 JUIN 2025 À L'HÔTEL SHERATON CLUB DES PINS ALGER